FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

OCTOGON™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	14.02.2024	800080004889	Date de la première version publiée: 14.02.2024

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : OCTOGON™

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : SUR3-E0U3-800A-FNCJ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE
Fabricant/importateur
CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.
1 bis avenue du 8 mai 1945 - Bâtiment Equinoxe II
78280 Guyancourt
FRANCE

Information aux clients : +33 1 30 23 13 13
Adresse e-mail : SDS@corteva.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 975 182 341

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

™ ® Marques déposées de Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

Quick-FDS [21034-41562-17259-016254] - 2025-08-02 - 11:31:21

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Intervention:**

P391 Recueillir le produit répandu.

Elimination:

P501 Eliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur.

Etiquetage supplémentaire

EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH208	Contient Cloquintocet-mexyl, pyroxsulame (ISO). Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Cloquintocet-mexyl	99607-70-2 01-2119381871-32-0002, 01-2119381871-32-0003, 01-2119403579-35-0000	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	6,8
pyroxsulame (ISO)	422556-08-9 613-327-00-4	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 _____ Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	6,8
florasulame (ISO)	145701-23-1 613-230-00-7	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 _____ Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	2,2
Lignosulfonate de sodium	8061-51-6	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
acide citrique	77-92-9 201-069-1 607-750-00-3 01-2119457026-42	Eye Irrit. 2; H319	>= 3 - < 10
Fatty acid chlorides, C18 unsatd.,	Non attribuée	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 3

reaction products with sodium N-methyltaurinate	939-538-4 01-2119976349-20, 01-2119976349-20-0003, 01-2119976349-20-0004, 01-2119976349-20-0005, 01-2119976349-20-0006, 01-2119976349-20-0007		

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Protection pour les secouristes	:	Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
En cas d'inhalation	:	Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau	:	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Une douche de sécurité d`urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.
En cas de contact avec les yeux	:	Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.
En cas d'ingestion	:	Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Une exposition excessive peut aggraver l'asthme et d'autres troubles respiratoires déjà présents (par ex., l'emphysème, la bronchite et le syndrome d'irritation des bronches). Peut provoquer une sensibilisation respiratoire ou des symptômes semblables à ceux de l'asthme. L'usage de bronchodilatateurs, d'expectorants et d'antitussifs peut aider. Traiter les bronchospasmes par inhalation d'un bronchodilatateur agoniste béta-2 et par administration orale ou parentérale de corticostéroïdes. Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. En présence d'une brûlure, après la décontamination, traiter comme toute brûlure thermique. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Produits de combustion dangereux	:	Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) Chlorure d'hydrogène gazeux Fluorure d'hydrogène Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction	:	Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Éviter la formation de poussière. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations. Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Kaolin	1332-58-7	Valeur limite de moyenne d'exposition	10 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		moyenne pondérée dans le temps (Poussière respirable)	0,1 mg/m3	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Agents cancérigènes ou mutagènes			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition.
S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate.
Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.
Les lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection des mains

Remarques : Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, des gants sont recommandés pour éviter le contact avec le produit solide. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact.
AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire	:	Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Granulés
Couleur	:	Ocre
Odeur	:	Moisi
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point de congélation		Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	:	Sans objet
Inflammabilité	:	Non Méthode: Inflammabilité (solides)
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Sans objet
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Sans objet

Point d'éclair	:	Méthode: coupelle fermée Non inflammable
Température d'auto-inflammation	:	250 °C Méthode: Méthode A16 de la CE
pH	:	5,7 Concentration: 1 % Méthode: CIPAC MT 75 (dispersion à 1%)
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Sans objet
Viscosité, cinématique	:	Sans objet
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Se disperse
Pression de vapeur	:	Sans objet
Masse volumique apparente	:	0,51 gcm3Méthode: Volume tassé
Densité de vapeur relative	:	Sans objet

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non Méthode: CEE A14
Propriétés comburantes	:	Non
Taux d'évaporation	:	Sans objet

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.
Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts
Des bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.
Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Chlorure d'hydrogène gazeux
Fluorure d'hydrogène
Oxydes de soufre

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg

		Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,42 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

pyroxsulame (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 5,42 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 436 Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

florasulame (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 6.000 mg/kg DL50 (Souris): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 5,0 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Lignosulfonate de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 10.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): 0,48 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

acide citrique:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (souris): 5.400 mg/kg Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë DL50 (Rat): 3.000 - 12.000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50: > 4.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
Remarques	:	Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

acide citrique:

Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce	:	Lapin

Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Remarques	:	Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

pyroxsulame (ISO):

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Lignosulfonate de sodium:

Résultat	:	Irritation des yeux

acide citrique:

Résultat	:	Irritation des yeux

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Résultat	:	Irritation légère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Type de Test	:	Test sur les ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce	:	Souris
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Remarques	:	Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

pyroxsulame (ISO):

Type de Test	:	Test sur les ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce	:	Souris
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

florasulame (ISO):

Remarques	:	N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.
Remarques	:	Concernant la sensibilisation respiratoire: Aucune donnée trouvée.

Lignosulfonate de sodium:

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.
N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

pyroxsulame (ISO):

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

florasulame (ISO):

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Lignosulfonate de sodium:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs.

acide citrique:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

pyroxsulame (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : Lors d'essais biologiques, il y a eu une activité cancérigène ambigüe. Ces effets ne sont pas considérés comme transposables aux humains.

florasulame (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

acide citrique:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

pyroxsulame (ISO):

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

florasulame (ISO):

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le foetus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

acide citrique:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

- Evaluation reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

acide citrique:

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation : L’évaluation des données disponibles suggère que ce produit n’est pas une matière toxique STOT-RE.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Foie.
Reins.
Thymus.
Thyroïde.
Vessie.
Moelle osseuse.

pyroxsulame (ISO):

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants:
Foie.

florasulame (ISO):

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.

Lignosulfonate de sodium:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

acide citrique:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

pyroxsulame (ISO):

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

florasulame (ISO):

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Lignosulfonate de sodium:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

acide citrique:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 56 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,1 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

CE50r (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 0,019 mg/l
Point final: Nombre de frondes
Durée d'exposition: 7 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50 par contact: > 1465 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles) DL50 par voie orale: > 1465 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,97 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique Méthode: Méthode non spécifiée. Remarques: Identique à la substance active sous forme ester.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,82 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en dynamique Méthode: Méthode non spécifiée.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50b (algue de l'espèce du Scenedesmus): 0,63 mg/l Point final: Biomasse Durée d'exposition: 96 h Méthode: Méthode non spécifiée. CE50b (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): > 0,42 mg/l Point final: Biomasse Durée d'exposition: 14 jr Méthode: Méthode non spécifiée.
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50: > 1.000 mg/kg Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50 par voie orale: > 2000 mg/kg poids corporel. Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert) CL50 par voie alimentaire: > 5200 mg/kg par voie alimentaire. Durée d'exposition: 8 jr Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert) DL50 par voie orale: > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h

Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

pyroxsulame (ISO):

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 87,0 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 0,00257 mg/l Point final: Biomasse Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE 221.
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	100
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 3,2 - 10,1 mg/l Point final: survie Durée d'exposition: 40 jr Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Type de Test: Essai en dynamique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 10,4 mg/l Point final: survie Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en statique
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	100

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50: > 10.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	:	CL50: > 5000 mg/kg par voie alimentaire. Durée d'exposition: 8 jr Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) DL50: > 2000 mg/kg poids corporel. Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) DL50 par voie orale: > 107,4 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles) DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles)

florasulame (ISO):

Toxicité pour les poissons	:	Remarques: Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles). CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 292 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,00894 mg/l Point final: Inhibition du taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente CE50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): > 0,305 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 14 jr
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	100
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 119 mg/l Point final: mortalité

		Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Type de Test: Essai en dynamique NOEC: > 2,9 mg/l Point final: Divers Durée d'exposition: 33 jr Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Type de Test: Essai en dynamique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 38,90 mg/l Point final: croissance Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique NMTA (Niveau maximum toxique acceptable): 50,2 mg/l Point final: croissance Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	100
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50: > 1.320 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	:	Remarques: Sur le plan aigü, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg). Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm). DL50 par voie orale: 1047 mg/kg poids corporel. Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise) CL50 par voie alimentaire: > 5.000 ppm Durée d'exposition: 8 jr Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert) DL50 par voie orale: > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles) DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Lignosulfonate de sodium:

Toxicité pour les poissons	:	Remarques: Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles). CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 615 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente Remarques: Pour cette famille de produits:

acide citrique:

Toxicité pour les poissons	:	Remarques: Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles). CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.516 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 440 - 760 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.535 mg/l Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Statique Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

pyroxsulame (ISO):

Biodégradabilité	:	Type de Test: aérobique Biodégradation: 20 - 30 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

florasulame (ISO):

Biodégradabilité	:	Résultat: N'est pas biodégradable Remarques: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Biodégradation: 2 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 0,012 kg/kg
Le temps d'incubation: 5 jr

ThOD : 0,85 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: > 30 jr

Photodégradation : Constante de vitesse: 7,04E-11 cm3/s
Méthode: Estimation

Lignosulfonate de sodium:

Biodégradabilité : Remarques: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Biodégradation: < 5 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301E
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Photodégradation : Constante de vitesse: 1,089E-10 cm3/s
Méthode: Estimation

acide citrique:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit devrait être facilement biodégradable. Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Type de Test: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 97 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Type de Test: aérobique
Biodégradation: 98 %
Durée d'exposition: 7 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de

biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Bioaccumulation	:	Espèce: Poisson Facteur de bioconcentration (FBC): 122 - 621
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 5,2 (25 °C) pH: 7

pyroxsulame (ISO):

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -1,01 Méthode: Mesuré Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

florasulame (ISO):

Bioaccumulation	:	Espèce: Poisson Durée d'exposition: 28 jr Température: 13 °C Facteur de bioconcentration (FBC): 0,8 Méthode: Mesuré
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -1,22 pH: 7,0 Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Lignosulfonate de sodium:

Bioaccumulation	:	Espèce: Poisson Facteur de bioconcentration (FBC): 3,2
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -3,45 Méthode: Estimation Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

acide citrique:

Bioaccumulation	:	Espèce: Poisson Facteur de bioconcentration (FBC): 0,01 Méthode: Mesuré
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -1,72 (20 °C) Méthode: Mesuré Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Remarques: Aucune donnée trouvée.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	Koc: 38070 Méthode: Estimation Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

pyroxsulame (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	Koc: <= 42 Méthode: Estimation Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

florasulame (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	Koc: 4 - 54 Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).
Stabilité dans le sol	:	Temps de dissipation: 0,7 - 4,5 jr

Lignosulfonate de sodium:

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	Koc: > 99999 Méthode: Estimation Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

acide citrique:

Répartition entre les compar-	:	Remarques: Aucune donnée trouvée.

timents environnementaux

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

pyroxsulame (ISO):

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

florasulame (ISO):

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Lignosulfonate de sodium:

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

acide citrique:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

pyroxsulame (ISO):

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

florasulame (ISO):

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Lignosulfonate de sodium:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

acide citrique:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.
Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3077

RID : UN 3077

IMDG : UN 3077

IATA : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Pyroxsulam, cloquintocet-mexyl)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Pyroxsulam, cloquintocet-mexyl)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Pyroxsulam, Cloquintocet-mexyl)

IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(Pyroxsulam, Cloquintocet-mexyl)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	9	
RID	9	

IMDG	:	9
IATA	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M7
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(-)

RID

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M7
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9

IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Remarques	:	Stowage category A

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	956
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y956
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	956
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y956
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement	:	oui

RID

Dangereux pour l'environnement	:	oui

IMDG

Polluant marin	:	oui(Pyroxsulam, Cloquintocet-mexyl)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, enemballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ouayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg oumoins pour les solides. Peuvent être transportés en tant quemarchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du codeIMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la dispositionspéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable
Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	:	Non applicable
Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	:	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	:	25, 43bis, 84, 4 bis, 12
Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement	:	4510

R511-9)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.
Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.
Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources et références des informations
Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet pour phrase H

H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
2004/37/EC	:	Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2004/37/EC / TWA	:	moyenne pondérée dans le temps
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur leréseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 -Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. EC-Number - Numéro de la communauté euro-

péenne REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

Information supplémentaire

Classification du mélange:		**Procédure de classification:**
Aquatic Acute 1	H400	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Aquatic Chronic 1	H410	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Code du produit: GF-1361

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR